



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-19995>

Département(s) de publication : 30

Annonce n° 26-19995

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20003441100013

Ville : Quissac

Code postal : 30260

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 30

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_N9ehU5N1_n

Identifiant interne de la consultation : 2026-FCS-0666

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : COBUT Yann

Adresse mail du contact : Y.cobut@piemont-cevenol.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 684447643

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** -Une lettre de candidature faisant également office, conformément à l'article R.2143-3 du CCP, de déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (DC1 ou équivalent) téléchargeable à l'adresse internet suivante :<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>; la version du DC1 à utiliser est celle de la DAJ mise à jour le 01/04/2019). En cas de candidature groupée, ce document est commun à l'ensemble des membres du groupement. - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre

du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Au titre du lot 2 uniquement : Une copie de la convention IAE en cours de validité conclue avec l'État (DDETS/DDETSPP) au titre de l'article L.5132-4 du Code du travail, ou tout document officiel équivalent attestant de la qualité de SIAE (entreprise d'insertion, entreprise de travail temporaire d'insertion, association intermédiaire, atelier et chantier d'insertion). Une attestation de la DDETS ou un courrier officiel ASP pour les structures en cours de renouvellement seront acceptés.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ne pas fournir par le candidat en cas de renseignement de la rubrique F1 du DC2 (dernière version) ou le DUME) - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (en cours de validité).
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 08/04/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires sont admis. Le mandataire devra être dûment désigné dans la lettre de candidature ou dans le DUME et ne peut représenter en cette qualité plus d'un groupement pour un même marché. En cas de groupement conjoint, le mandataire commun du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du présent marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de mandataire ou membre d'un ou plusieurs groupements.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Conception, élaboration et livraison de repas et collations en liaison froide pour les EAJE et les centres de loisirs de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Code CPV principal - Descripteur principal : 55523100

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent accord cadre porte sur la conception, l'élaboration et la livraison de repas et collations en liaison froide pour les EAJE et les centres de loisirs de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Lieu principal d'exécution du marché : Territoire Intercommunal

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Oui

Type de marché réservé :

- Marché réservé à une structure d'insertion par l'activité économique ou structure équivalente, employant au moins 50% de travailleurs défavorisés

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Lot n°1 : Conception, élaboration et livraison des repas et collations pour les EAJE. Le présent lot est sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 160 000 € HT.

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 55523100

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 160000 euros

Lieu d'exécution du lot : Territoire Intercommunal

- **Description du lot :** Lot n°2 : Conception, élaboration et livraison des repas pour les centres de loisirs. Le présent lot est sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 145 000 € HT. Conformément aux articles L.2113-13, L.2113-14 et R.2113-7 du Code de la commande publique, le présent lot n°2 est réservé aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) relevant de l'article L.5132 4 du Code du travail.

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 55523100

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 145000 euros

Lieu d'exécution du lot : Territoire intercommunal

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le présent marché est un marché de service passé sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande alloti. La procédure de passation utilisée est: la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 1°, L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Le présent marché de service est lancé pour une période de 12 mois à compter de la date de prise d'effet du 1er bon de commande propre à chaque lot. du présent accord cadre. Le délai d'exécution pour chaque bon de commande est mentionné à l'article 5.3 du CCAP. Le présent accord cadre est reconductible tacitement 3 fois (chaque période de reconduction est de 12 mois) sans que le délai global ne puisse dépasser 4 ans. Paiement par mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture. Application d'intérêts moratoires (BCE majoré de 8 points) et indemnité forfaitaire de 40 euro(s) pour frais de recouvrement. L'acheteur public se réserve la possibilité d'engager des négociations auprès d'un ou plusieurs opérateurs économiques. Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres. Les coordonnées pour obtenir des renseignements complémentaires sont précisées à l'article 9 du règlement de la consultation. Les candidatures seront analysées sur la base des critères établis à l'article 5.1 du règlement de la consultation. Les offres des candidats seront analysées sur la base des critères de sélection des offres établis à l'article 8.2 du règlement de la consultation. Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - introduire, avant la signature du marché, un recours gracieux auprès de l'entité adjudicatrice contre la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre ; - Un recours en référé pré-contractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat par la personne publique. a partir de la signature du contrat ce recours n'est plus ouvert (application des articles L.551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L 551.13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses

clauses non réglementaires qui en sont divisibles. ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. a partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables.(conseil d'état, ass., 4 avril 2014, "département de Tarn-et-Garonne ", n° 358994).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/02/2026